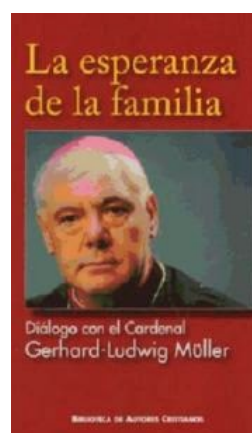


Cardinal Müller : le mariage ne saurait être dissous par aucune loi humaine

Author : Jeanne Smits

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 6 août 2014



L'article de la foi catholique selon lequel le mariage ne saurait être dissous par aucune loi humaine est d'origine « divine », et n'est pas un enseignement que la hiérarchie pourrait modifier par voie hiérarchique : voilà le cœur des propos du cardinal Gerhard-Ludwig Müller dans une interview à paraître prochainement sous forme de livre, évoqué [ici](#) et [ici](#).

L'entretien avec le journaliste espagnol Carlos Granados, directeur de la prestigieuse *Biblioteca de Autores Cristianos* de Madrid, a [déjà paru](#) sous le titre *La Esperanza de la Familia* en espagnol, et sera publié prochainement en italien, et en anglais par Ignatius Press.

« L'indissolubilité absolue d'un mariage valide n'est pas une simple doctrine, c'est un dogme divin et définitif de l'Eglise », affirme le préfet de la Congrégation de la doctrine de la Foi,

rappelant que l'idée selon laquelle des personnes divorcées seraient libre de se remarier et de fonder une nouvelle famille est « radicalement fausse », rapporte Hilary White de [LifeSiteNews](#), dont je traduis assez largement l'article.

« On ne serait décréter la mort d'un mariage au prétexte que l'amour entre époux serait "mort" », souligne le cardinal Müller. L'indissolubilité « ne dépend pas des sentiments humains, qu'ils soient permanents ou transitoires. Cette propriété du mariage résulte de l'intention de Dieu lui-même. Notre Seigneur est impliqué dans le mariage entre un homme et une femme, c'est la raison de l'existence du lien et de son origine en Dieu. C'est cela, la différence. »

Le livre a pour but évident de préparer le Synode extraordinaire sur la famille qui aura lieu cet automne et dont l'une des controverses programmées semble devoir être l'accès à la communion sacramentelle des catholiques divorcés « remariés », comme l'a indiqué le choix du cardinal Kasper pour ouvrir le consistoire préparatif du Synode en février dernier. Le cardinal Kasper proposait alors l'accès des divorcés « remariés » à la communion après une période de « pénitence » – mais sans changement de leur choix de vie.

Le cardinal Müller n'en est pas à sa première déclaration publique sur le sujet ; il a multiplié les charges contre cette idée erronée. Dans son entretien avec Carlos Granados, il affirme que l'Eglise propose une voie différente de celle « d'un monde violemment individualiste et subjectiviste ». Un monde où « le mariage n'est plus perçu comme un lieu où l'être humain puisse atteindre sa complétude, en partageant l'amour. »

Il rappelle que les catholiques engagés dans le mariage sont « appelés à annoncer une nouvelle fois Dieu, la Trinité aimante ! ». « Nous devons annoncer le Dieu révélé qui nous appelle tous à faire partie de son être de relation », poursuit le cardinal.

Le cardinal Kasper, lui, avait réitéré ses affirmations lors d'une interview au mois de mai en assurant que la solution proposée par l'Eglise, qui encourage les divorcés « remariés » à vivre ensemble dans la chasteté, est un idéal « héroïque » : « L'héroïsme ne vaut pas pour le chrétien moyen ». « J'ai beaucoup de respect pour ceux qui le font. Mais puis-je l'imposer ? C'est une autre question. Je dirais que les gens doivent faire ce qui leur est possible dans leur situation. » Il suit ainsi la ligne des évêques rebelles allemands qui voudraient voir changer la discipline de l'Eglise à leur sujet.

Outre le livre du cardinal Müller, un autre livre signé par cinq cardinaux dont le nom n'a pas été révélé est en préparation en vue de réaffirmer la doctrine catholique du mariage en vue du Synode ; sa parution est programmée pour octobre.

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)